



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

QUESTION N°12

CENTRE DE TRI – FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI – PERIODE TRANSITOIRE 2023/2025

RAPPORTEUR : Madame Sophie WAROT

En octobre 2001, le centre de tri, propriété du SMLA, ouvrait ses portes.

Il était le 1^{er} centre de tri dit « mécanisé » car doté d'un ouvreur de sac, de deux cribles à disques et de trois cabines de tri : une de pré tri, une de tri des emballages corp plat (papier) et une de tri des corps creux (emballages bouteilles et flacons en plastique et alu). Les emballages acier sont quant à eux captés par un over band (aimant).

A l'époque, ce centre de tri était l'un des premiers de cette capacité à être construit par un Syndicat Mixte. Ainsi structuré, le centre de tri a été, pendant plusieurs années, une référence. Il a, à de très nombreuses reprises, ouvert ses portes pour des visites de collectivités qui s'intéressaient au sujet du tri des recyclables.

Alors que des centres de tri de même taille et de même technologie ont déjà subi plusieurs phases de travaux d'amélioration ou de modifications, atteignant souvent des millions d'euros, celui du SMLA n'a pas évolué. Il n'a pas subi de gros travaux de remise en état. Pour mémoire, les deux presses à balles et à paquets sont d'origines. La qualité du matériel, l'entretien du site et la maintenance du process font qu'aujourd'hui nous pouvons encore trier plus de 6 000 tonnes de recyclables.

Aujourd'hui, même s'il est encore utilisable, le centre de tri n'est plus aux normes (postes de travail). Surtout, il ne permet pas de traiter les nouveaux plastiques qui entreront, à compter du 31 décembre 2022, dans nos poubelles de recyclables. De ce constat, dès 2018, le SMLA, s'est engagé dans une étude territoriale couvrant les territoires du SMICTOM des Flandres, du SIROM Nord, du SMLA, du syndicat Mixte du Ternois et de la CABBALR. Les conclusions de scénarii, issues de cette étude, ont été présentées en janvier 2020.

Le contexte, les élections municipales et la COVID notamment, ont malheureusement freiné les réflexions. Dans le même temps, le syndicat Mixte du Ternois a décidé de travailler avec un autre centre de tri et s'est retiré du projet.

Ce n'est qu'en avril 2021 que le choix du territoire d'étude a été arrêté.

Le territoire du Syndicat Mixte Flandre Morinie et celui de la CABBALR ont décidé de travailler ensemble sur une nouvelle étude. En janvier 2022, les élus du Syndicat Mixte Flandres Morinie ont décidé de se retirer du projet CABBALR.

A ce jour, le projet de centre de tri passe donc sous maîtrise d'ouvrage SMFM comme vu dans la précédente délibération.

La loi impose aux collectivités de collecter l'ensemble des emballages plastiques à compter du 31 décembre 2022.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 1 FEV. 2022

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 janvier 2022 à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 21 janvier 2022.

ETAIENT INVITES

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Mme Véronique BOIDIN, Déléguée Titulaire, a donné pouvoir à Mme Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire
- Monsieur Frédéric SABLON, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mr Alain MEQUIGNON, Délégué Titulaire
- Monsieur François DECOSTER, Délégué Titulaire est remplacé par Mr Olivier BRUNET, Délégué Suppléant
- Monsieur Benoît ROUSSEL, Vice-Président, a donné pouvoir à Mme Florence WOZNY, Vice-Présidente

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 1 FEV. 2022

Actuellement, le tri manuel permet de séparer :

- Les journaux magazines
- Les cartons d'emballage ondulé (cartons bruns)
- Le gros de magasin (fines et cartonnets – cartons plats)
- L'acier
- L'aluminium
- Les bouteilles en PET clair (ex-bouteilles d'eau)
- Les bouteilles et flacons en PET foncé (bouteilles d'eau « perrier »)
- Les bouteilles et flacons en PEHD/PP (bouteilles de lait, de lessives)
- Les sachets plastiques
- Les emballages ELA (emballages pour liquide Alimentaire/ boîte de lait ou jus de fruit)

En janvier 2023, viendront compléter ces gammes de recyclables, les pots et barquettes (ex pot de yaourt, blister, emballage jambon, les boîtes d'emballages alimentaires en plastiques transparents...).

Les constituants de ces plastiques sont du PET, PEHD, Polystyrène (PS) du polyéthylène (PP). Ces emballages sont impossibles à trier manuellement, ils nécessitent des technologies telles que des trieurs optiques.

Rappelons que les produits triés font l'objet de ventes matières (fibres, aluminium, acier et plastiques) et l'objet de versements de soutien, par CITEO, aux deux EPCI collecteurs.

Pour que ces deux EPCI puissent toujours bénéficier de soutien, en particulier pour les plastiques, il est nécessaire que le tri soit modifié. Le SMLA doit s'engager auprès de ses adhérents afin d'assurer un tri suivant les standards de l'Eco organisme. En absence de positionnement, les deux EPCI se verraient retirer le soutien de 600 euros/tonne de plastique.

Compte tenu des standards actuels et des possibilités techniques qu'offrent le centre de tri (zone de stockage en amont et en aval), il a été proposé, aux Présidents respectifs de la CAPSO et de la CCPL, lors d'une réunion avec CITEO, de trier leurs recyclables de la façon suivante, et ceci jusqu'à l'ouverture du futur centre de tri :

- Journaux magazines
- Cartons ondulés
- Gros de magasin
- ELA
- Aluminium
- Acier
- Bouteilles et flacons en PET clair
- Plastiques souples (films non craquant)
- Flux contenant les autres plastiques rigides

Les six premiers flux feront l'objet d'un rachat matière par les repreneurs, et ceci en fonction des cours et négociations. Quant aux deux derniers flux, ils seront repris par CITEO. Cette reprise a été garantie à 0 euros.

Toutes les matières feront l'objet de soutiens versés directement à la CAPSO et à la CCPL.

Aussi compte tenu de ce qui précède, en accord avec le Président de la CAPSO et le Président de la CCPL, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord, l'unanimité des voix, pour :

- Adopter le nouveau schéma de tri à compter du 31 décembre 2022,
- Assurer le tri jusqu'à l'ouverture du nouveau centre de tri, au plus tard le 1^{er} janvier 2026,
- Autoriser le Président à déposer une réponse à l'appel à projet CITEO, en lien avec les appels à projets CITEO Collecte et tri

Rendu(e) exécutoire
Le...
Le Président,

Bertrand PETIT

SYNDICAT MIXTE LYS-AUDOMAROIS
177 Rue de Théroutaine
BP 20006
62501 SAINT-OMER CEDEX

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT

Bertrand PETIT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 1 FEV. 2022